



Centre for Addiction and Mental Health
Centre de toxicomanie et de santé mentale

Centre for Addiction and
Mental Health

1001 Queen St. West
Toronto, Ontario
Canada M6J 1H4
Tel: 416.535.8501

Centre de toxicomanie et
de santé mentale
1001, rue Queen Ouest
Toronto, Ontario
Canada M6J 1H4

www.camh.net

**La position du CTSM
sur la réduction des méfaits et
ses applications
dans le contexte de la toxicomanie**

2002

*A PAHO/WHO
Collaborating Centre*

*Un Centre collaborateur
OPS/OMS*

*Affiliated with the
University of Toronto*

*Affilié à l'Université
de Toronto*

Contexte

On entend de plus en plus parler de réduction des méfaits, mais la signification de cette notion, son application et ses résultats ne font pas l'unanimité. Le CTSM, qui participe à un large éventail d'initiatives et de programmes de réduction des méfaits, a donc cherché à établir un consensus interne sur cette notion. Le CTSM croit que la réduction des méfaits peut contribuer à éliminer les préjugés associés à l'usage de drogues et qu'elle est une approche pragmatique à la gestion de la toxicomanie. Il est d'avis qu'en orientant des ressources vers des interventions éprouvées sur le plan empirique, on obtiendra de meilleurs résultats et une plus grande responsabilisation à l'échelle de l'organisme. S'appuyant sur les soins axés sur le client et les partenariats de traitement, la réduction des méfaits est une approche qui s'insère dans une gamme de services qui comprend également des programmes fondés sur l'abstinence.

Le CTSM a constitué un comité spécial chargé de forger un consensus sur une définition de la réduction des méfaits. Ce comité multipartite a examiné le sens de ce terme et l'application pratique de la notion qu'il désigne aux diverses sphères d'intérêt du CTSM, notamment le traitement, la prévention et l'application de la loi. La définition et les principes suivants ont été retenus ; nous reconnaissons toutefois qu'une notion aussi largement appliquée ne peut faire l'objet d'une définition d'usage universel.

Définition

La réduction des méfaits représente l'objectif d'une politique ou d'un programme conçu pour réduire les méfaits causés par les drogues sans exiger l'arrêt de la consommation de ces drogues. Les interventions peuvent être orientées vers la personne, la famille, la collectivité ou la société.

Toutes les interventions qui visent à minimiser les conséquences néfastes de l'usage de drogues n'aboutissent pas nécessairement à la réduction des méfaits. Les programmes et politiques de réduction des méfaits doivent donner les résultats escomptés sans entraîner de conséquences défavorables imprévues. Si l'évaluation révèle que les conséquences néfastes ne sont pas réduites ou que les conséquences inattendues sont trop graves, le programme ne devrait pas être retenu aux fins d'une approche de réduction des méfaits, et une solution de rechange devrait être élaborée.

La réduction des méfaits est destinée avant tout aux personnes qui subissent déjà les méfaits de leur consommation de drogues. Les interventions les plus appropriées visent à réduire les méfaits. Comme exemples de programmes de réduction des méfaits qui se sont révélés fructueux, mentionnons les programmes d'intervention des serveurs pour lutter contre l'ivresse publique, les programmes d'échange de seringues qui préviennent la transmission du VIH parmi les usagers de drogues injectables, et la restriction de l'usage du tabac, qui permet de limiter l'exposition à la fumée secondaire.

Principes directeurs

Le CTSM propose que les principes directeurs suivants orientent l'élaboration et l'évaluation des programmes et politiques de réduction des méfaits :

Pragmatisme

L'approche de réduction des méfaits reconnaît qu'un certain niveau de consommation de drogues est normal dans la société, bien que ce point de vue varie considérablement selon le pays et les valeurs culturelles. Elle vise à réduire les méfaits les plus immédiats et les plus tangibles de l'usage de drogues, plutôt que de chercher la réalisation d'un idéal vague et abstrait, comme une société sans drogues.

Importance accordée aux méfaits

Les politiques et programmes de réduction des méfaits sont axés sur la réduction des conséquences néfastes de l'usage de drogues, sans exiger nécessairement une baisse de l'usage. Ces méfaits peuvent être liés à des facteurs sanitaires, sociaux ou économiques touchant la personne, la collectivité ou l'ensemble de la société.

Priorisation des objectifs

Les stratégies de réduction des méfaits placent les objectifs de chaque personne en ordre de priorité, en insistant sur les objectifs immédiats et réalisables. Certains usagers pourraient avoir l'abstinence pour objectif, sans pour autant la pratiquer dès le départ. Lorsqu'il existe une opposition apparente entre les objectifs sociaux et personnels, on tente de les faire converger.

Souplesse et élargissement des possibilités d'intervention

Les initiatives de réduction des méfaits comportent la souplesse nécessaire pour s'adapter aux particularités de chaque personne et permettre la réévaluation des objectifs personnels fixés. Elles proposent un maximum de possibilités d'intervention, comme l'orientation des usagers vers des programmes communautaires parallèles, et une variété de traitements, comme des drogues de remplacement, des traitements de maintien et des interventions axées sur l'adoption de méthodes de consommation plus sûres.

Autonomie

La décision de prendre des drogues est reconnue comme étant un choix personnel dont il faut accepter les conséquences. Les usagers ne sont pas considérés comme des déviants ; ce sont des êtres non pas passifs mais actifs, qui contribuent à gérer leur toxicomanie. L'exclusion sociale fait place à la réintégration. Selon la communauté autochtone, « la philosophie de réduction des méfaits nous encourage à prendre contact avec ceux qui se trouvent hors du cercle et à les y réintégrer. Nous reconnaissons que tous les membres du cercle sont touchés, et qu'il leur revient donc de le reconstituer ».

Évaluation

La créativité et l'innovation sont encouragées dans l'élaboration des programmes et politiques, mais il est essentiel d'en évaluer l'efficacité. Les politiques et programmes devraient comporter des énoncés de mission, des objectifs et une liste des « méfaits » qu'ils visent. La réussite de la réduction des méfaits repose tant sur l'état de santé et le fonctionnement de la personne que sur l'incidence nette sur les indicateurs de méfaits dans la collectivité.

Conclusion

En sa deuxième décennie de diffusion et d'application courante, l'approche de réduction des méfaits est en plein essor et fait partie intégrante de nombreux programmes du Centre de toxicomanie et de santé mentale. Sur le terrain, un consensus est en voie de se former sur les limites de cette notion et les comportements auxquels elle devrait s'appliquer. Néanmoins, nous reconnaissons les limites de la réduction des méfaits, qui n'est pas une panacée. Pour respecter notre engagement à l'égard des soins axés sur le client, nous faisons appel également à une foule d'approches, y compris des programmes fondés sur l'abstinence.

Bien que notre rôle premier consiste à informer les intervenants du CTSM, à susciter des débats et à forger un consensus sur l'usage du terme « réduction des méfaits » au sein de notre organisme, nous espérons que l'ensemble de la collectivité participera à ce dialogue.

Diverses approches de réduction des méfaits s'appuient sur des preuves empiriques de plus en plus probantes, mais il y a lieu d'approfondir les recherches sur les interventions bien établies de

même que sur certaines interventions nouvelles et controversées qui visent à réduire les méfaits associés à l'usage d'alcool et d'autres drogues.

D'après certaines indications, les programmes qui permettent de réduire les méfaits immédiats et à long terme des drogues pour leurs usagers sont bénéfiques pour l'ensemble de la collectivité, qui profite d'une baisse de la criminalité et des cas de désordre public, en plus des avantages qui découlent de la réinsertion sociale de personnes autrefois marginalisées. L'amélioration de la santé et du fonctionnement de ces personnes et l'incidence nette sur les méfaits dans la collectivité sont des indicateurs probants des réussites qui sont à l'actif de la réduction des méfaits. Le CTSM est d'avis que les politiques gouvernementales devraient s'appuyer sur les principes énoncés dans le présent document pour favoriser l'adoption de stratégies novatrices qui permettront de répondre le plus efficacement aux besoins des usagers de drogues et de la collectivité. Le CTSM invite donc le gouvernement et les autres organismes concernés à financer l'élaboration, la mise à l'essai, l'évaluation et la mise en œuvre d'un éventail complet de programmes de réduction des méfaits qui s'ajouteront aux autres interventions éprouvées destinées aux personnes ayant des problèmes liés aux drogues.